Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 734

Artikel: Carrière : Bonny soit qui mal y pense

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017005

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CARRIÈRE

Bonny soit qui mal y pense

Recette de plat fédéral à préparer à chaud et déguster à froid.

D'abord faire son devoir de directeur d'office, et préparer un arrêté sur un sujet à écho, que le Parlement n'osera pas enterrer, comme par exemple la politique régionale. Donner son nom à l'arrêté ainsi mijoté.

Ensuite, veiller à son application, de manière à éviter tout débordement. Laisser revenir les reconnaissances, créées par un arrosage finement distributif.

Enfin, soulever le couvercle pour dégager le délicieux fumet de célébrité ainsi acquise, et valoriser immédiatement,

(a) en se faisant élire au Parlement (étape obligée pour le dessert qui devrait suivre),

(b) en donnant, à titre de précieux consul-

tant, son avis aux autorités désireuses de bénéficier des subventions et des bonnes recettes de la politique régionale, et plus précisément de l'arrêté précité.

Grand maître en cuisine fédérale, M. Jean-Pierre Bonny a parfaitement suivi la recette du chef — c'est-à-dire de lui-même.

Premier client: le canton de Soleure, dont le service de promotion économique est dirigé par le fils de l'ancien conseiller fédéral Ritschard.

Le deuxième client serait sur le point de se mettre à son tour à table: le canton de Neuchâtel, dont l'Economie publique est également menée par un socialiste de la tendance efficace, Pierre Dubois.

Comme quoi les notables cantonaux de gauche n'ont rien à faire des discours du conseiller national Bonny, qui a inauguré son mandat de parlementaire par une série d'interventions dignes de la droite radicale économistico-bancaire la plus dure.

MÉNAGE

Les argentiers passent, les économies demeurent

Les grands argentiers passent, l'objectif demeure: rétablir l'équilibre des finances fédérales. De programme d'économies en projet de recettes nouvelles, cet objectif semble même s'éloigner, tel un mythe renforcé par son caractère inaccessible. Le poids de la dette, accrue par les années sans milliard-miracle, pèse trop lourd aux yeux de la droite, à cause des taux d'intérêt, comme aux yeux de la gauche, qui redoute en connaissance de cause ses effets sur la prévoyance sociale. Bref, il faut rétablir l'équilibre, coûte que coûte.

Et même au prix de certaines priorités que l'on croyait prépondérantes: solidarité confédérale, sauvegarde des acquis sociaux, encouragement de la formation et de la recherche, investissements d'avenir par excellence.

Dernière démarche dans cette fausse direction: les «mesures d'économie» de la cuvée 1984. Lancé il y a plus d'une année par Willi Ritschard sous le nom de «programme complémentaire», ce nouveau «paquet» a resurgi sur le bureau d'Otto Stich, qui défend le dossier avec le souci d'un père (de la nation en l'occurrence), responsable du bouclement du budget familial.

Plutôt rapidement examiné en commission, le paquet en question, expédié avec un «message» gouvernemental daté du 12 mars dernier, va incessamment atterir devant le plénum du Conseil national. Après l'habituel baroud d'honneur des socialistes et autres défenseurs de l'Etat social-fédéral, l'affaire passera à la Chambre des cantons, où les critiques verbales ne seront pas moins

vives, ni l'approbation finale moins majoritaire... Et pourtant, les 360 millions de dépenses en moins que les «mesures d'économie» devraient «rapporter» à la Confédération dès 1986 feront mal. Aux subsidiés, dont les possibilités d'action dépendent souvent de la Confédération, et aux cantons, ou du moins à ceux qui se sentiront obligés de sauter dans la brèche.

Rassurez-vous: ces 360 millions n'affecteront pas les dépenses militaires (tout juste les tirs au pistolet hors service, pour 1,3 million, une bricole), et n'égratigneront pas vraiment l'agriculture (qui pourra transférer sur les consommateurs les réductions de subvention pour la promotion du tabac ou la transformation des betteraves sucrières).

Inquiétez-vous en revanche, et gravement: les coupures les plus sévères toucheront la formation (35 millions) et l'orientation (12,5 millions) professionnelles, l'aide aux universités (22 millions), la recherche scientifique (19 millions), et la protection des eaux contre la pollution (16 millions de moins à la «civilisation du tuyau» discutée depuis longtemps dans ce journal). Pour ne rien dire des transports ferroviaires qui laisseront «au moins» 90 millions dans la bagarre...

Indignez-vous carrément: sous prétexte de désenchevêtrement ou de simplification administrative, on chipote et on finit par biffer des minisubventions à des institutions pour lesquelles elles ont une importance sans commune mesure avec les montants en cause. Et encore, les critères manquent de clarté: comment expliquer la suppression d'une subvention annuelle de dix mille francs à l'Alliance des sociétés féminines et le maintien d'un versement trois fois supérieur à l'Union des paysannes suisses? ou la radiation des quarante mille francs versés à la Fondation pour la collaboration confédérale et la réinscription au budget d'une somme 4,5 fois plus importante pour des «centres nationaux d'information et de discussion»?

Certes, la majeure partie des économies proposées n'en sont pas vraiment, et correspondent en fait à